

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 5 novembre 2012, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent.

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Lauréat Plante
Normand Parr
France Leblanc**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

12-11-225 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2012 soit accepté en y ajoutant le sujet suivant et en y laissant le varia ouvert :

- Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

12-11-226 DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le maire, monsieur Denis Henry, présente son discours sur la situation financière de la Ville de Carleton-sur-Mer, séance tenante.

12-11-227 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2012 soit adopté, tel que proposé.

12-11-228 COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2012

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2012, au montant total de 640 358,64 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 octobre 2012.

Michelyne Leblanc, trésorière

12-11-229

FINANCEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE les dépenses en immobilisation d'octobre 2012 soient financées comme suit :

- Logiciel Photoshop : 1 060,16 \$ Fonds d'administration
- Système téléphonique : 233,77 \$ Fonds de roulement (ajout à la résolution # 12-07-64)
- Casques pompiers : 1 972,85 \$ Fonds d'administration
- Portable trésorerie et logiciel PCANYWHERE : 1 260,66 \$ Fonds d'administration

QUE la résolution # 12-07-151 soit modifiée comme suit :

- Solde règlement d'emprunt : 8 407,00 \$ au lieu de 9 253,00 \$
- Fonds d'administration : 2 993,00 \$ au lieu de 2 147,00 \$

12-11-230

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 102-HA

Madame France Leblanc donne un avis de motion où il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'agrandissement de la zone 102-Ha.

12-11-231

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-199 AUTORISANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT ET LE PORTANT À 366 000 \$ (ARTICLE 569.1)

Monsieur Normand Parr donne un avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement modifiant le règlement 2011-199 autorisant l'augmentation du fonds de roulement et le portant à 366 000 \$ (*article 569.1*).

12-11-232

ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT 2012-222 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR L'AJOUT DE L'USAGE « CAMPING » DANS LA ZONE 273-M

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2012-222 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout de l'usage « Camping » dans la zone 273-M.

12-11-233

ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT 2012-225 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT LES DIMENSIONS ET LA SUPERFICIE MINIMALES DES RÉSIDENCES DE VILLÉGIATURE

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2012-225 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les dimensions et la superficie minimales des résidences de villégiature.

12-11-234 DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT 2012-227 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR L’AJOUT DE L’USAGE « MULTIFAMILIALE » DANS LA ZONE 232-M

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l’unanimité

QUE suite à la consultation publique tenue le 5 novembre 2012, le conseil municipal adopte (sans modifications) le deuxième projet du règlement 2012-227 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l’ajout de l’usage « Multifamiliale » dans la zone 232-M.

12-11-235 ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT 2012-226 CONCERNANT UN CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l’unanimité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2012-226 concernant un code d’éthique et de déontologie des employés de la Ville de Carleton-sur-Mer.

12-11-236 DÉROGATION MINEURE – LÉNA BARRIAULT (200, ROUTE 132 EST À SAINT-OMER)

- CONSULTATION PUBLIQUE
- DÉCISION DU CONSEIL

Ce point est porté à l’étude.

12-11-237 ADHÉSION À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L’UMQ

ATTENDU QU’ une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par l’UMQ en vertu de l’article 284.2, de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU QUE l’adhésion à la Mutuelle permet à la Ville de Carleton-sur-Mer d’améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l’unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adopte l’*Entente relative au regroupement d’employeurs aux fins de l’assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*, jointe à la présente résolution en annexe;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise l’UMQ à signer, pour et en son nom, l’*Entente relative au regroupement d’employeurs aux fins de l’assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*, jointe à la présente résolution en annexe;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adopte l’*Entente* entre l’UMQ et la Ville concernant l’octroi d’un contrat relatif à la mise en application de l’entente visée à l’article 1, également joint à la présente résolution;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adopte le *contrat de gestion* entre l'Union des Municipalités du Québec et le gestionnaire, au nom de la ville, aux termes de l'entente à l'article 3;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le maire, monsieur Denis Henry, ou son représentant autorisé, à signer pour et au nom de la Ville de Carleton-sur-Mer tous les documents nécessaires à la participation de la Ville à la Mutuelle.

12-11-238

ENTENTE DE RÈGLEMENT AVEC LE GROUPE FINANCIER AGA - REMBOURSEMENT D'HONORAIRES

ATTENDU QUE l'UMQ a négocié au nom des municipalités une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Municipalité;

ATTENDU QU' une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012;

ATTENDU QUE l'UMQ recommande d'accepter cette entente;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions ;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte l'entente de règlement jointe en annexe A selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.

12-11-239

FERMETURE DU SITE DE TRANSBORDEMENT DE LA RUE FREDDY-ALLARD POUR LA SAISON HIVERNALE

Considérant que la rue Freddy-Allard n'est pas déneigée l'hiver et que la demande n'en justifie pas l'ouverture en période hivernale.

De l'information est donné sur ce point à l'effet que la fermeture du site de transbordement de la rue Freddy-Allard se fera le **mercredi 14 novembre 2012, 16 h**, pour la saison hivernale.

12-11-240

ROUTES FERMÉES POUR L'HIVER – ROUTE DU BANC, AVENUE DU PHARE ET LA PROMENADE DES ACADIENS

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2002-21 exclut les routes suivantes de l'entretien hivernal;

CONSIDÉRANT les risques reliés à la circulation automobile sur ces tronçons non-déneigés;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE la route du Banc, l'avenue du Phare et la promenade des Acadiens soient fermées vers la mi-novembre à la première neige.

12-11-241

ROUTE ST-LOUIS – DÉNEIGEMENT HIVER 2012 – 2013

CONSIDÉRANT la demande de déneigement de la route St-Louis pour la période hivernale 2012 – 2013 déposée par le Comité provisoire des propriétaires du secteur de St-Louis (2012 – 2013);

CONSIDÉRANT les exigences du règlement 2009-165 permettant l'ouverture temporaire de la route St-Louis;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le comité provisoire des propriétaires du secteur de St-Louis (2012 – 2013) de déneiger la route St-Louis conformément à leur demande, sous réserve qu'il fournisse à la Ville de Carleton-sur-Mer un contrat avec un entrepreneur en déneigement incluant une police d'assurance responsabilité civile de 5 000 000 \$ sur laquelle la ville de Carleton-sur-Mer sera désignée comme assurée.

12-11-242

FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE – 2012 (2^E TOMBÉE)

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la recommandation (tableau ci-dessous) du comité de sélection concernant le Fonds de visibilité de Cartier Énergie Éolienne pour la deuxième tombée du mois d'août 2012 :

Fonds de visibilité Cartier Énergie Éolienne – 2012

PARTIE I

Organismes	Demande	Recommandation
Cercle des Filles d'Isabelle no 986	500,00 \$	300,00 \$
Chœur de l'amitié	200,00 \$	200,00 \$
Catéchèse familiale	200,00 \$	200,00 \$
TOTAL PARTIE I :	900,00 \$	700,00 \$

PARTIE II

Organismes	Demande	Recommandation
Maximum 90		2 800,00 \$
Centre d'artistes Vaste et Vague	5 000,00 \$	3 200,88 \$
Gala mérite sportif étudiant	3 000,00 \$	550,00 \$
Cercle de Fermières de Carleton	2 175,00 \$	1 520,00 \$
CIRADD	5 000,00 \$	2 493,00 \$
Club des 50 ans et plus de Carleton	1 379,00 \$	900,00 \$
Unité 30 Chaleurs - Garde côtière auxiliaire Can.	1 700,00 \$	989,12 \$
TOTAL PARTIE II :	18 254,00 \$	12 453,00 \$
TOTAL PARTIES I ET II :	19 154,00 \$	13 153,00 \$

12-11-243

AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE DES RUES

CONSIDÉRANT QUE le développement de certaines rues de Carleton-sur-Mer requiert l'ajout d'éclairage de rue;

CONSIDÉRANT QU' afin de fournir un éclairage sécuritaire avec un optimum d'efficacité, il est nécessaire d'ajouter certaines lumières;

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été adressées à la Ville par des citoyens concernant l'amélioration de l'éclairage de rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

De mandater le service des travaux publics pour l'ajout de lampes de rues aux endroits suivants:

- Dans la rue Raymond, entre les numéros civiques 112 et 114;
- Dans la rue des Trembles, entre les numéros civiques 12 et 14;
- Trois lumières dans la rue du Cap Ferré (entre le 4 et le 6, au coin nord-ouest du 12 et au coin nord-est du 16);
- Sur la route 132 ouest, au nord-ouest de la halte municipale.

12-11-244

ADOPTION DE NOUVEAUX NOMS DE RUES

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte les recommandations du comité du patrimoine concernant la nouvelle dénomination des deux rues privées décrites ci-dessous :

La rue privée située immédiatement à l'est de la station radiophonique CIEU-FM portera désormais le nom de « **Rue Joseph-B.-Alain** ».

La rue privée située dans l'Ouest de la municipalité de Saint-Omer entre le chemin Maltais et la rue Freddy-Allard portera désormais le nom de « **Rue Omer-Normandin** ».

AUTRES SUJETS :

12-11-245

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil annule la résolution 12-06-136 et ordonne au greffier de procéder à la mise en vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes selon les dispositions prévues à l'article 513 de la Loi sur les cités et villes et selon la liste mise-à-jour par la trésorière.

12-11-246

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Quinze (15) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

12-11-247

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 44, monsieur Lauréat Plante propose de lever la séance.

Accepté.